



LA PLAGNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU ZONAGE
DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE LA
PLAGNE TARENTAISE

La commune de La Plagne Tarentaise a l'honneur de vous adresser ce document en vue de l'élaboration d'un plan de zonage des eaux usées de la commune de La Plagne Tarentaise. Ce plan de zonage a pour objet de définir les zones de traitement des eaux usées et de déterminer les modalités de traitement à mettre en œuvre dans ces zones.

Le zonage des eaux usées est un acte de planification qui vise à organiser le traitement des eaux usées en fonction de la destination des zones et de la nature des activités qui y sont exercées. Ce zonage est défini par le règlement communal de zonage des eaux usées (RCZE) et est soumis à l'avis public.

Le RCZE est un document qui définit les zones de traitement des eaux usées et les modalités de traitement à mettre en œuvre dans ces zones. Ce document est soumis à l'avis public et peut être modifié en fonction des évolutions de la commune.

Le zonage des eaux usées est un acte de planification qui vise à organiser le traitement des eaux usées en fonction de la destination des zones et de la nature des activités qui y sont exercées. Ce zonage est défini par le règlement communal de zonage des eaux usées (RCZE) et est soumis à l'avis public.

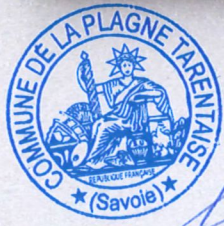
Le RCZE est un document qui définit les zones de traitement des eaux usées et les modalités de traitement à mettre en œuvre dans ces zones. Ce document est soumis à l'avis public et peut être modifié en fonction des évolutions de la commune.

Le zonage des eaux usées est un acte de planification qui vise à organiser le traitement des eaux usées en fonction de la destination des zones et de la nature des activités qui y sont exercées. Ce zonage est défini par le règlement communal de zonage des eaux usées (RCZE) et est soumis à l'avis public.

Le RCZE est un document qui définit les zones de traitement des eaux usées et les modalités de traitement à mettre en œuvre dans ces zones. Ce document est soumis à l'avis public et peut être modifié en fonction des évolutions de la commune.

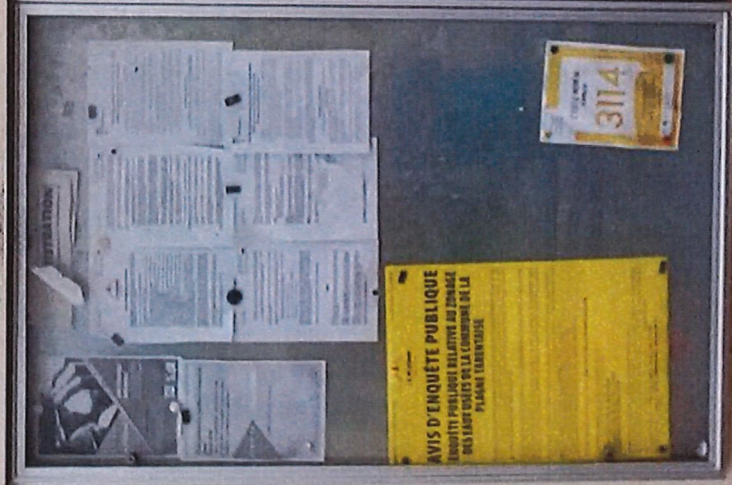
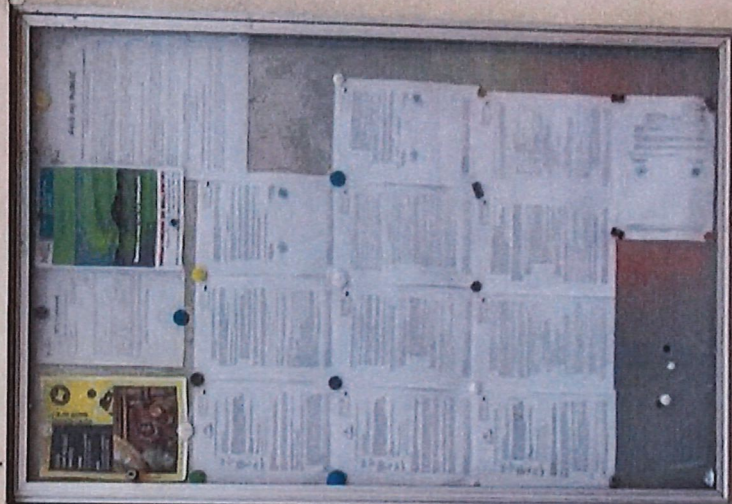
Le zonage des eaux usées est un acte de planification qui vise à organiser le traitement des eaux usées en fonction de la destination des zones et de la nature des activités qui y sont exercées. Ce zonage est défini par le règlement communal de zonage des eaux usées (RCZE) et est soumis à l'avis public.

Le RCZE est un document qui définit les zones de traitement des eaux usées et les modalités de traitement à mettre en œuvre dans ces zones. Ce document est soumis à l'avis public et peut être modifié en fonction des évolutions de la commune.



MACOT
 le 27/01/25

[Handwritten signature]

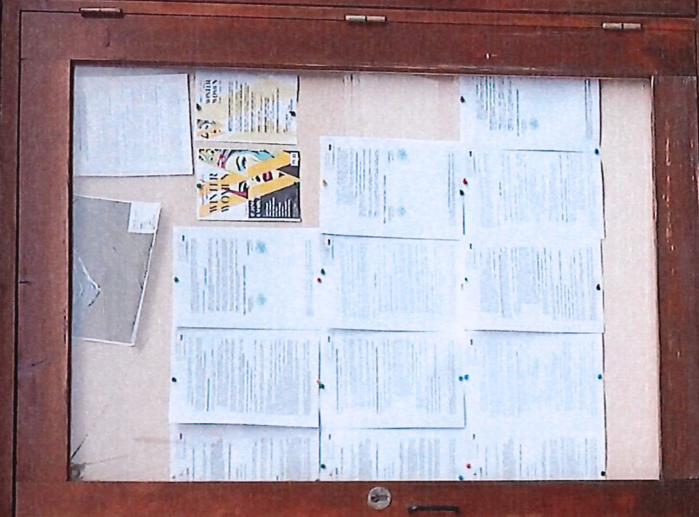


BELLEFLEUR le 27/01/05



[Handwritten signature]

MAIRIE
ENTRÉE



LA COTE D'AINC
le 28/01/25

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 RELATIVE AU
 BIQUERELATIVE AU ZONAGE
 DES ZONAGES
 DE LA COMMUNE DE
 LA PLAGNE
 TARENTAISE

La Plagne vous propose
 de participer à l'élaboration
 du Plan Local d'Urbanisme
 (PLU) de la commune de
 La Plagne Tarentaise.

La Plagne Tarentaise
 vous propose de participer
 à l'élaboration du
 Plan Local d'Urbanisme
 (PLU) de la commune de
 La Plagne Tarentaise.

BOULE DE PANGLOSS
RAECORDEX-VOUS
LA FIBRE !
CHÂLE DE YOGA
SAUVAGE

VALEZAN
 le 30/01/25